

Auxiliaire de l'enfance dans une structure collective



www.promsoc-arlon.be



info@promsoc-arlon.be



www.facebook.com/promsocarlon

Implantation ARLON

Chemin de Weyler 2
6700 ARLON

Tél : +32(0)63 230.240
Fax : +32(0)63 230.245

Implantation MUSSON

Rue Jean Laurent 8
6750 MUSSON

Implantation ATHUS

Rue Neuve 32
6791 ATHUS

Tél : +32(0)63 380.276
Fax : +32(0)63 388.246

Implantation VIRTON

Avenue Bouvier 19
6760 VIRTON

Tél : +32(0)63 570.476
Fax : +32(0)63 455.578

Généralités

Le secteur d'activité de l'Institut d'Enseignement de Promotion Sociale Arlon-Musson-Athus-Virton est la formation initiale et continue des adultes avec pour objectif la réponse aux besoins des milieux socio-économiques, l'accès à l'emploi, la certification, l'épanouissement personnel et la formation continue.

Il vous propose :

- Une organisation en journée, en soirée, le week-end, en horaire décalé ou réduit, intensif ou étalé ;
- Un système modulaire et une valorisation de vos acquis liés à votre cursus scolaire, votre expérience professionnelle ou personnelle ;
- Un accompagnement par des enseignants et des experts issus des milieux professionnels ;
- Un accès à tout âge pour tout parcours personnalisé, dans un environnement ouvert
- Des titres reconnus par le Ministère de la Communauté française.

CONDITIONS D'ADMISSION

Dans une unité de formation de niveau secondaire :

Avoir au minimum 16 ans ou 15 ans et avoir suivi les deux premières années de l'enseignement secondaire.

Etre inscrit dans l'enseignement de plein exercice ou à horaire réduit dans les deux cas précités.

Dans une section de niveau secondaire :

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire à temps plein, si ces sections s'organisent en journée.

Dans une unité de formation ou section de niveau supérieur :

Avoir 18 ans et être détenteur du CESS ou à défaut avoir réussi les épreuves d'admission spécifiques à la section.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

1- Le droit d'inscription

Celui-ci varie selon le niveau d'enseignement et le nombre total de périodes suivies. Le paiement du droit d'inscription peut se faire par carte bancaire sur terminal *Bancontact* ou *Banksys*.

LE DROIT D'INSCRIPTION EST PAYABLE À L'INSCRIPTION.

Peuvent être dispensés du droit d'inscription CF, moyennant attestation :

- Les demandeurs d'emploi (attestation EXO-PS du Forem)
- Les bénéficiaires du minimex (attestation du CPAS)
- Les personnes handicapées (attestation de l'AWIPH)
- Les étudiants de moins de 18 ans (attestation de l'institution scolaire)
- Les personnes inscrites dans une unité de formation ou une section à la demande de l'autorité publique qui les emploie (attestation de l'autorité publique).

Pour les non ressortissants CEE

Les conditions d'admission et le paiement du droit d'inscription spécifique sont fonction de la situation des intéressés et du permis de séjour dont ils sont détenteurs.

2- Documents à fournir :

- Une copie (Recto/Verso) de votre carte d'identité
- Une copie du titre d'études permettant l'accès à la formation, dans le cas d'une section de niveau supérieur.

Renseignements & Inscriptions

SITE D'ARLON

- **Journée Portes ouvertes le 9 mai 2015 :**
. de 9h à 12h & de 14h à 17h
- **du 12 mai au 30 juin 2015 :**
. du lundi au vendredi de 14h à 19h
. le samedi, de 9h à 12h
- **du 1^{er} juillet au 3 juillet 2015 :**
. du lundi au vendredi, de 14h à 19h
- **à partir du 19 août 2015 :**
. du lundi au vendredi, de 14h à 19h
- **à partir du 29 août 2015 :**
. le samedi, de 9h à 12h

SITE D'ATHUS

- **du 1^{er} juin au 30 juin 2015 :**
. le lundi, mardi et jeudi 18h à 20h
- **1^{er} juillet et 2 juillet 2015 :**
. le lundi, mardi et jeudi, de 14h à 19h
- **à partir du 20 août 2015 :**
. le lundi, mardi et jeudi, de 14h à 19h

SITE DE MUSSON

Prendre contact avec le secrétariat d'Arlon.

SITE DE VIRTON

- **du 1^{er} juin au 30 juin 2015 :**
. du lundi au jeudi, de 15h à 20h
- **1^{er} juillet et 2 juillet 2015 :**
. du lundi au jeudi, de 14h à 19h
- **à partir du 20 août 2015 :**
. du lundi au jeudi, de 14h à 19h

AUXILIAIRE DE L'ENFANCE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

I - CHAMP D'ACTIVITE

L'auxiliaire de l'enfance est un professionnel qui accueille les enfants confiés par leurs parents en dehors du temps scolaire et assure leur prise en charge en l'absence de ceux-ci.

Son action vise à assurer auprès des enfants de 0 à 12 ans une présence stimulante et épanouissante dans des structures d'accueil collectives et/ ou dans un cadre à caractère familial, à assumer un rôle éducatif dans le respect des valeurs et du projet éducatif des parents et des structures qui les emploient et répondant aux exigences du « code de qualité » tel que défini par l'Arrêté de la Communauté Française (Moniteur belge du 02.04.2004).

Par son action, il contribuera à la cohésion sociale en favorisant l'hétérogénéité des publics dans un même lieu et participera à la consolidation de la vie familiale.

II - TACHES

- ◆ Assurer, de manière personnalisée et chaleureuse, un accueil conjoint des enfants et de leur famille¹ ;
- ◆ observer l'enfant dans différentes situations de vie ;
- ◆ ajuster son intervention à l'activité de l'enfant ;
- ◆ assurer son bien-être physique (les soins, l'hygiène, l'alimentation, la santé) et psychologique ;
- ◆ assurer sa sécurité physique et psychologique ;
- ◆ proposer des activités qui favorisent l'autonomie des enfants, la prise d'initiative ;
- ◆ gérer la journée en fonction du rythme et des besoins des enfants présents
- ◆ stimuler le dialogue, la coopération au sein des groupes d'enfants et gérer les conflits éventuels ;
- ◆ aménager un espace adéquat où ils peuvent s'épanouir et se développer ;
- ◆ entretenir régulièrement le matériel, les jouets et les pièces de l'accueil ;
- ◆ assurer la communication entre les différents milieux de vie de l'enfant dans un souci de continuité et de complémentarité ;
- ◆ situer son intervention dans un cadre professionnel (respect des engagements contractuels, des règles de déontologie,...) ;
- ◆ mettre en œuvre le projet éducatif en collaboration avec l'équipe ;
- ◆ participer à des réunions d'équipe et à des formations continuées,
- ◆ rédiger un rapport succinct sur la situation de l'enfant.

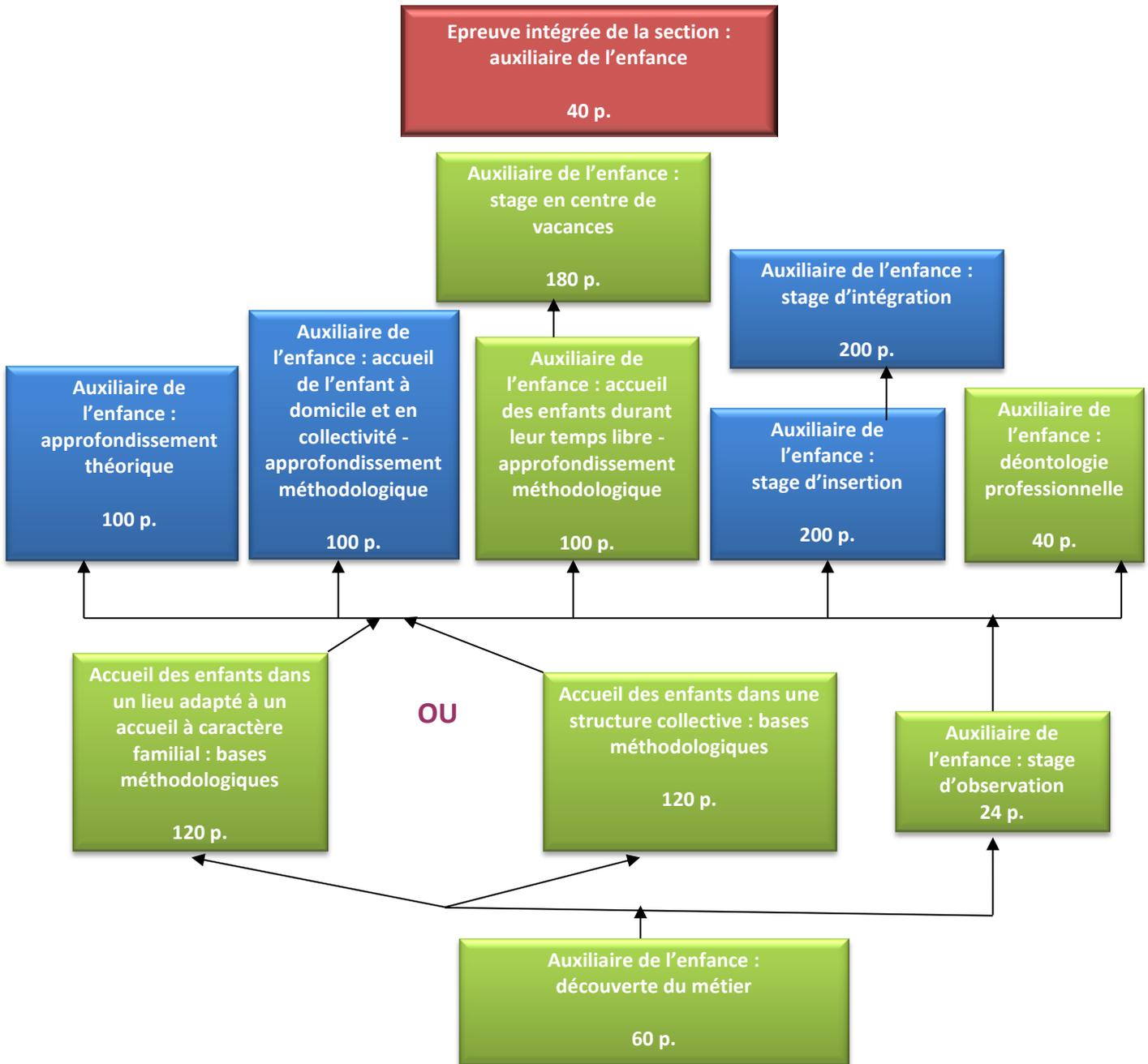
III – DEBOUCHES

- **Milieux d'accueil des enfants de 0 à 6ans** : crèches, crèches parentales, pré gardiennats, maisons d'enfants, maisons communales d'accueil de l'enfance, halte-garderie,
- **Accueil des enfants durant leur temps libre** : accueil extrascolaire, écoles des devoirs,
- **Centres de vacances**
- **Accueillant² d'enfants dans un cadre à caractère familial**, autonome ou conventionné avec un service,
- **Service de garde d'enfants malades,...**

¹ Le mot « famille » est utilisé au sens de personnes qui confient l'enfant à l'accueil.

² Le masculin est utilisé à titre épïcène.

Modalités de capitalisation



I. Formation théorique (de novembre à fin juin)

1. Auxiliaire de l'enfance : DECOUVERTE DU METIER (60 P)

En référence au profil professionnel de l'auxiliaire de l'enfance et à partir de supports écrits, oraux ou visuels ou avec le concours de travailleurs de différents terrains d'accueil de l'enfance, l'étudiant sera capable :

En méthodologie spéciale: découverte du métier de l'auxiliaire de l'enfance

- ◆ de découvrir les missions et les tâches des auxiliaires de l'enfance en fonction de la spécificité des secteurs d'accueil ;
- ◆ de situer les activités de l'auxiliaire de l'enfance dans le champ du développement d'un accueil de qualité ;
- ◆ d'illustrer individuellement et collectivement la diversité et la spécificité du métier d'auxiliaire de l'enfance ;
- ◆ d'exprimer les conditions liées à l'exercice de cette profession, ses contraintes, ses exigences, les particularités liées au travail dans l'accueil de l'enfance ;
- ◆ de clarifier, d'expliciter ses représentations concernant les fondements du métier d'auxiliaire de l'enfance et de les confronter à celles des membres du groupe en respectant la pluralité des avis et les différentes prises de parole ;
- ◆ d'exprimer ses motivations à exercer le métier d'auxiliaire de l'enfance en identifiant ses atouts et ses limites ;
- ◆ d'expérimenter individuellement et collectivement différents modes d'expression ;
- ◆ d'expérimenter, de découvrir l'importance du travail de groupe et de s'initier au travail coopératif ;
- ◆ de découvrir l'importance des émotions dans la relation d'accueil ;
- ◆ de réaliser oralement ou par écrit une synthèse à propos du métier d'auxiliaire de l'enfance en vue de poser un choix d'orientation pour les bases méthodologiques ;

En déontologie,

- ◆ d'énoncer les notions théoriques de base de la déontologie professionnelle en vigueur dans les différents secteurs d'accueil de l'enfance et de les utiliser pour analyser des situations professionnelles ;
- ◆ de définir les principes de la responsabilité des auxiliaires de l'enfance tant vis-à-vis des bénéficiaires que des employeurs ou de la mission donnée au service ou à l'institution.

2. Accueil des enfants dans une structure collective : BASES METHODOLOGIQUES (120 P)

2.1. Communication

au départ d'exemples et/ou de mises en situation d'accueil à caractère collectif (1^{er} accueil, accueil au quotidien, fin de séjour),

- ◆ d'énoncer et de décrire les mécanismes essentiels de la communication verbale et non verbale chez l'adulte et chez l'enfant et d'en repérer les obstacles ;
- ◆ d'énoncer les caractéristiques essentielles de la dynamique des groupes adaptées aux groupes d'enfants, y compris les situations de tension et de conflit ;
- ◆ de proposer des réponses pour résoudre ces situations de tension ou de conflit et pour prendre en compte l'expression des émotions ;
- ◆ de proposer des réponses favorisant le développement optimal des capacités de communication de l'enfant dans une optique d'égalité des chances et de non-discrimination liée au genre (masculin-féminin), aux cultures,... ;
- ◆ d'énoncer les mécanismes essentiels de la communication appliqués aux relations de travail : parents, collègues, supérieurs hiérarchiques, ... ;
- ◆ de situer son intervention dans le cadre d'un travail en équipe.

2.2. Psychologie du développement de l'enfant

Dans une optique de développement global de l'enfant, particulièrement entre 2 ans et demi et 12 ans, au départ d'une ou de plusieurs situations concrètes d'accueil d'enfants à caractère collectif,

- ◆ de décrire les principales étapes du développement social, affectif et psychomoteur de l'enfant ;
- ◆ d'analyser au cours de ces différentes étapes :
 - le rôle "moteur" de toute situation éducative au quotidien (jeu, repas, repos,...),
 - l'acquisition de l'autonomie et son importance tant du point de vue individuel que du point de vue social,
 - les influences de la relation adulte-enfant et de la relation entre pairs ;
- ◆ de dégager les attitudes et les initiatives susceptibles de favoriser un développement optimal psychomoteur et psychosocial de l'enfant quels que soient son sexe et ses cultures dans une optique d'égalité des chances, en prenant distance par rapport aux principes et valeurs issus de sa propre éducation et en évitant tout stéréotype.

2.3. Méthodologie spéciale : santé, soins et hygiène appliqués aux enfants

En s'appuyant sur des notions de base relatives à la diététique, l'anatomie, aux systèmes respiratoire et circulatoire ainsi qu'aux besoins physiologiques de l'enfant aux différentes étapes de son développement, et avec le souci de l'autonomie progressive de l'enfant,

Au départ de situations d'accueil à caractère collectif,

- ◆ Observer au quotidien l'état de santé et l'hygiène de l'enfant et d'assurer ses besoins comme par exemple, la toilette, la prise d'aliments, le change, le sommeil ;
- ◆ Identifier, en tenant compte du contexte culturel :
 - les actes et les moments importants de la vie quotidienne pour une éducation à l'hygiène et à la santé,
 - les conditions pratiques ainsi que les attitudes et comportements qui favorisent cette éducation ;
- ◆ Décrire :
 - les vaccins obligatoires et nécessaires,
 - les symptômes des maladies infantiles courantes et des blessures les plus fréquemment rencontrées,
 - les réponses adéquates à y apporter et les limites de son intervention,
 - les mesures prophylactiques éventuelles à prendre,
 - les composantes d'une pharmacie de base ;
- ◆ Etablir des menus et collations types adaptés aux enfants accueillis ;
- ◆ Assurer les conditions d'un environnement sain et sûr, tant en ce qui concerne le cadre matériel que les habitudes de vie et en vue de prévenir les accidents, d'identifier les sources de danger ainsi que les risques à éviter pour l'enfant ;
- ◆ Réagir de manière adéquate aux blessures bénignes (petites plaies, brûlure, piqûre, saignement de nez, crampe, contusion,...) et aux malaises fréquents des enfants (maux de tête, état fébrile, insolation, intoxication, constipation,...) ;
- ◆ Face à une situation d'urgence (évanouissement, étouffement,...), relever les procédures et les gestes à poser pour éviter le « sur accident » et alerter les services de secours ;
- ◆ Mettre en œuvre des démarches qui font participer progressivement l'enfant à sa propre sécurité.

2.4. Méthodologie spéciale : organisation et gestion éducatives

En tenant compte de la diversité des cultures et des réalités socio-économiques (sans discrimination) ainsi que de la spécificité de la dynamique du projet d'accueil dans un lieu à caractère collectif,

- ◆ Reconnaître les valeurs et les habitudes éducatives des familles, les valeurs professionnelles de l'accueillant(e) et le cas échéant du service, et de les prendre en compte dans une gestion différenciée des activités éducatives quotidiennes ;

- ◆ Discerner les informations relatives au vécu quotidien ainsi qu'aux habitudes des enfants à transmettre pour assurer la continuité et la stabilité dans leur prise en charge :
 - lors du 1er accueil,
 - au moment de l'arrivée,
 - au moment du départ,
 - quand un relais se fait avec les parents, un proche de l'enfant, un autre membre de la structure d'accueil,
 - en fin de séjour ;

- ◆ Décrire les conditions, attitudes et comportements qui favorisent un climat relationnel chaleureux et sécurisant dans la relation :
 - de l'accueillant(e) avec chaque enfant,
 - de l'accueillant(e) avec les enfants entre eux,
 - des enfants entre eux,
 - de l'accueillant(e) avec les parents ;

- ◆ D'organiser le déroulement de journées d'enfants (accueil, repas, change, jeu, retour) en tenant compte :
 - du nombre d'enfants,
 - de leur niveau de développement, de leurs préférences et de leurs intérêts,
 - des rythmes biologiques liés à l'âge de chaque enfant en matière de veille et de sommeil, d'alimentation, d'activité,
 - des souhaits ainsi que des habitudes éducatives et culturelles des parents.
 -

2.5. Activités créatives et d'éveil culturel

En tenant compte du nombre d'enfants, de leur niveau de développement, de leurs préférences et de leurs intérêts,

en tenant compte de la diversité des valeurs et des habitudes éducatives liées aux cultures ainsi qu'aux réalités socio-économiques des enfants accueillis, sans discrimination de genre,

- ◆ Concevoir, d'expérimenter, d'évaluer et d'ajuster des activités créatives et d'éveil culturel telles que, par exemple :
 - éveil musical,
 - conte, lecture,
 - expression corporelle,
 - expression artistique,
 - jeux, ...
 -

2.6. Déontologie, législation et organisation socioprofessionnelle

En intégrant les règles déontologiques propres à sa fonction,

- ◆ Enoncer le sens des règles de la confidentialité et du secret professionnel partagé et de les appliquer aux situations vécues lors des activités d'enseignement ;

- ◆ Décrire les obligations liées à sa fonction :
 - en relation avec les parents :
 - respect des engagements contractuels et quotidiens,
 - respect du secret professionnel et de la vie privée,
 - respect des valeurs, des croyances et des références culturelles, notamment dans le cadre du projet éducatif ;
 - en relation avec la structure d'accueil à caractère collectif :
 - respect des engagements contractuels et quotidiens,
 - respect du projet éducatif et du règlement d'ordre intérieur (projet d'accueil),
 - transmission des informations professionnelles ;

- ◆ Relever d'éventuels signes de maltraitance en concertation avec le(s) responsable(s) du milieu d'accueil ;

- ◆ Mesurer l'importance pour l'activité professionnelle de l'accueillant(e) :
 - de la formation continuée,
 - de l'analyse de la pratique avec d'autres professionnels de façon à prendre une distance critique par rapport aux situations rencontrées et à ses propres idées,
 - de la connaissance de son cadre légal et statutaire.

3. Auxiliaire de l'enfance : accueil des enfants durant leur temps libre – APPROFONDISSEMENT METHODOLOGIQUE (100 P.)

3.1 Méthodologie spéciale : organisation et gestion éducative

L'étudiant sera capable :

y compris pour des enfants atteints d'une maladie ou présentant un handicap, en tenant compte de la diversité des cultures et des réalités socio-économiques (sans discrimination) ainsi que de la spécificité de la dynamique du projet d'accueil dans l'accueil durant le temps libre,

- ◆ de décrire les caractéristiques d'un environnement matériel adapté et sûr pour les enfants, dans le respect des normes et réglementations en vigueur en tenant compte des activités en cours, des caractéristiques du groupe d'enfants (nombre, âge, niveau de développement, besoins spécifiques,...) ;
- ◆ de mettre en lien les éléments constitutifs d'un projet d'accueil et l'action éducative développée et/ou à développer auprès des enfants ;
- ◆ d'assurer le relais dans le recueil et la transmission d'informations relatives au vécu des enfants avec les différents partenaires (parents, enseignants, animateurs,...) pour assurer la continuité et la stabilité dans leur prise en charge ;
- ◆ d'organiser le déroulement des temps d'accueil pour favoriser l'accompagnement de chaque enfant en tenant compte :
 - du nombre d'enfants,
 - de leurs niveaux de développement, leurs besoins spécifiques, leurs préférences, leurs intérêts,
 - des rythmes biologiques liés à l'âge de chaque enfant en matière de veille et de sommeil, d'alimentation, d'activité,...,
 - des souhaits ainsi que des habitudes éducatives et culturelles des familles ;
- ◆ d'évaluer les conditions, attitudes et comportements mis en place en vue de développer un climat relationnel chaleureux et sécurisant dans les relations :
 - avec chaque enfant,
 - avec les enfants entre eux,
 - des enfants entre eux,
 - avec les parents et autres intervenants.

3.2 Pratiques d'animation et accompagnement du temps libre

L'étudiant sera capable :

y compris pour des enfants atteints d'une maladie ou présentant un handicap, en tenant compte de la diversité des valeurs et des habitudes éducatives liées aux cultures ainsi qu'aux réalités socio-économiques des enfants accueillis, sans discrimination de genre, en tenant compte :

- du nombre d'enfants,
- de leur niveau de développement, de leurs préférences et de leurs intérêts,
- du moment de vie durant lequel se déroule l'accueil (temps de midi, fin de journée,...),
- ◆ de concevoir, d'expérimenter et d'évaluer des activités qui permettent aux enfants d'agir et d'interagir de manière autonome, d'explorer, d'expérimenter et de créer :
- ◆ mise en place des conditions qui favorisent l'émergence de jeux libres et spontanés,
- ◆ mise en place d'activités créatives et d'animation telles que :
 - éveil musical,
 - conte,
 - lecture,
 - expression corporelle,
 - expression artistique,
 - jeux, ... ;
- ◆ conception d'activités de détente,
- ◆ développement d'une alternance entre moments d'activités collectives, en petits groupes et individualisées.

3.3 Méthodologie du travail en équipe

L'étudiant sera capable :

- ◆ de se situer au sein d'une équipe :
 - repérer les rôles et fonctions des différents membres ;
 - repérer ses modes de fonctionnement au sein du groupe ;
 - développer sa participation aux échanges et prises de décision ;
- ◆ de développer des attitudes qui favorisent le fonctionnement du travail en équipe :
 - assurer le relais de l'information ;
 - clarifier la répartition des tâches ;
 - développer la coopération et la coresponsabilité, ...
- ◆ de rendre compte de ses observations sur le terrain sous forme de notes ou de rapport d'observation.

II. Formation pratique

4. Auxiliaire de l'enfance : STAGE D'OBSERVATION (24 P)

L'étudiant sera capable : *en fonction de son niveau de formation, dans une structure collective d'accueil d'enfants ou un lieu adapté à un accueil à caractère familial :*

- ◆ d'observer les réalités de la pratique professionnelle *au départ d'une grille d'observation* ;
- ◆ de citer ses atouts et ses limites dans le cadre de la fonction d'auxiliaire de l'enfance ;
- ◆ de collecter des données qui rendent compte de situations d'accueil d'enfants ;
- ◆ d'en faire rapport.

5. Auxiliaire de l'enfance : STAGE EN CENTRES DE VACANCES de 150h (180P) (juillet-août)

L'étudiant sera capable :

dans le respect de la déontologie propre à sa future fonction et du projet d'accueil du centre de vacances, dans les limites de sa mission et des contraintes institutionnelles,

- ◆ de mettre en œuvre, dans un environnement réel, les compétences acquises dans le cadre des activités d'enseignement suivies ;
- ◆ de développer ses facultés d'adaptation ;
- ◆ de s'intégrer au travail de l'équipe en termes de préparation, de gestion et d'évaluation des activités ;
- ◆ de développer ses compétences organisationnelles ;
- ◆ de développer ses compétences relationnelles tant avec les adultes qu'avec les enfants ;
- ◆ de prendre des initiatives ;
- ◆ d'utiliser les techniques et les outils méthodologiques acquis au cours de ses études ;
- ◆ de préparer, de prendre en charge et d'évaluer l'accueil et l'animation et la gestion de groupes d'enfants dans un centre de vacances en tenant compte de leurs besoins et de leurs projets ;
- ◆ de rédiger un rapport de stage en mettant en évidence ses activités et la spécificité de sa fonction.

I. Formation théorique

6. Auxiliaire de l'enfance : APPROFONDISSEMENT THEORIQUE (200P)

6.1. Communication

au départ d'exemples et/ou de mises en situation d'accueil,

- ◆ d'intégrer les mécanismes essentiels de la communication verbale et non verbale en tenant compte de l'environnement familial, social et culturel ;
- ◆ de caractériser les principes d'organisation et de fonctionnement des structures favorisant la communication ;
- ◆ de mettre en évidence les éléments facilitateurs et perturbateurs de la communication, y compris les troubles sensoriels et/ou affectifs de l'enfant.

6.2. Psychologie du développement de l'enfant

dans une optique de développement global de l'enfant,

- ◆ de décrire les principales étapes du développement de l'enfant sous les aspects :
 - affectif,
 - relationnel,
 - psychomoteur,
 - cognitif ;
- ◆ d'identifier les signes et comportements qui pourraient être révélateurs d'un trouble dans le développement de l'enfant ;
- ◆ de décrire les types de handicap les plus fréquemment rencontrés.

6.3. Psychopédagogie appliquée

en référence aux principaux courants des sciences de l'éducation et en privilégiant les courants de pédagogie active,

- ◆ de définir le concept de projet éducatif ;
- ◆ d'en mesurer les implications pour les divers acteurs de l'éducation de l'enfant.

6.4. Méthodologie spéciale : éducation à la santé

en s'appuyant sur des notions de base relatives à la diététique, l'anatomie, aux systèmes respiratoire et circulatoire ainsi qu'aux besoins physiologiques de l'enfant aux différentes étapes de son développement, et avec le souci de l'autonomie progressive de l'enfant,

- ◆ d'observer au quotidien et d'analyser l'état de santé et l'hygiène de l'enfant ;
- ◆ d'assurer les besoins fondamentaux de l'enfant : toilette, prise d'aliments, change, sommeil ;
- ◆ de promouvoir, en tenant compte du contexte culturel :
 - les actes et les moments importants de la vie quotidienne pour une éducation à l'hygiène et à la santé,
 - les conditions pratiques ainsi que les attitudes et comportements qui favorisent cette éducation ;
- ◆ d'analyser des menus et collations types adaptés aux enfants accueillis ;
- ◆ de concevoir un environnement sain et sûr, tant en ce qui concerne le cadre matériel que les habitudes de vie et en vue de favoriser le bien-être des enfants accueillis dans le respect des normes et réglementations en vigueur ;

- ◆ *face aux situations les plus courantes de blessure, malaise ou d'urgence, d'appliquer les procédures et les gestes adéquats ;*
- ◆ de mettre en œuvre et de justifier des démarches qui font participer progressivement l'enfant à sa propre sécurité.

6.5. Législation et organisation socioprofessionnelle

- ◆ de définir les notions essentielles de droit relatives au domaine de l'enfance, comme par exemple, la protection de la jeunesse, l'adoption, le divorce et la garde d'enfants ;
- ◆ d'avoir une vue d'ensemble de l'organisation et des réglementations propres aux institutions qui régissent le secteur de l'enfance, tels que l'O.N.E., l'enseignement, l'aide à la jeunesse ;
- ◆ de situer ces structures et d'expliquer leur rôle à l'intérieur du secteur de l'enfance ;
- ◆ de définir les principaux éléments de la législation du travail applicable à l'auxiliaire de l'enfance.

7. Accueil de l'enfant à domicile et en collectivité – APPROFONDISSEMENT METHODOLOGIQUE (100 P)

7.1 Méthodologie spéciale : organisation et gestion éducatives

y compris pour des enfants malades ou présentant un handicap, en tenant compte de la diversité des cultures et des réalités socio-économiques (sans discrimination) ainsi que de la spécificité de la dynamique du projet d'accueil dans un lieu à caractère familial ou collectif,

- ◆ de décrire les caractéristiques d'un environnement matériel adapté et sûr pour les enfants, dans le respect des normes et réglementations en vigueur en tenant compte des caractéristiques du groupe d'enfants : leur nombre, leurs niveaux de développement, leurs besoins spécifiques et leurs activités ;
- ◆ de mettre en lien les éléments constitutifs d'un projet d'accueil et l'action éducative développée et/ou à développer auprès des enfants ;
- ◆ de pratiquer l'écoute active dans le recueil et la transmission d'informations relatives au vécu quotidien ainsi qu'aux habitudes des enfants pour assurer la continuité et la stabilité dans leur prise en charge ;
- ◆ d'approfondir l'organisation et le déroulement de journées d'enfants (1^{er} accueil, accueil, repas, change, jeu, retour) en tenant compte :
 - du nombre d'enfants,
 - de leurs niveaux de développement, de leurs besoins spécifiques, de leurs préférences, de leurs intérêts,
 - des rythmes biologiques liés à l'âge de chaque enfant en matière de veille et de sommeil, d'alimentation, d'activité,
 - des souhaits ainsi que des habitudes éducatives et culturelles des parents ;
- ◆ d'évaluer les conditions, attitudes et comportements mis en place en vue de développer un climat relationnel chaleureux et sécurisant dans la relation :
 - de l'auxiliaire avec chaque enfant,
 - de l'auxiliaire avec les enfants entre eux,
 - des enfants entre eux,
 - de l'auxiliaire avec les parents.

7.2 Activités créatives et d'éveil culturel

- ◆ du nombre d'enfants, de leurs niveaux de développement,
- ◆ de leurs besoins spécifiques,
- ◆ de leurs préférences et de leurs intérêts,
- ◆ de la diversité des valeurs et des habitudes éducatives liées aux cultures ainsi qu'aux réalités socio-économiques des enfants accueillis,
- ◆ *sans discrimination de genre, de concevoir, d'expérimenter et d'évaluer des activités créatives et d'éveil culturel telles que lecture et conte, éveil musical, expression artistique, jeu,...*

7.3 Méthodologie du travail en équipe

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier les composantes et les mécanismes liés au travail en équipe tels que la communication, l'influence, la prise de décision en groupe, les normes de groupe ;
- ◆ de développer des attitudes qui favorisent le fonctionnement du travail en équipe et, principalement, l'écoute et la communication, telles que :
 - s'exprimer en "je" ;
 - différencier les faits des interprétations ;
 - reformuler sans interpréter ;
 - respecter les différences d'opinions ;
 - participer activement aux réunions et respecter les décisions prises ;
 - rendre compte de ses observations sur le terrain sous forme de notes ou de rapport d'observation.

7.4 Méthodologie : garde d'enfant malade

L'étudiant sera capable :

- ◆ de recueillir auprès des parents les informations :
 - habituelles à toute situation de garde à domicile,
 - relatives à l'état de santé de l'enfant, aux signes éventuels à surveiller, aux soins à apporter... ;
- ◆ d'assurer une présence attentive et sécurisante ;
- ◆ d'améliorer le confort et le bien-être de l'enfant malade :
 - en aménageant son environnement de façon optimale
 - en lui apportant les soins d'hygiène et les soins médicaux simples, requis par son état, comme par exemple : hydratation et alimentation adéquates, propreté des linges, prise de médicaments dans le respect des posologies, prise de température, friction.... ;
- ◆ d'adapter les activités de l'enfant et celles qu'il propose en fonction de la pathologie ou du handicap ;
- ◆ d'assurer le relais des observations et des informations auprès des parents ou d'autres intervenants (médecin, service,...).

8. Auxiliaire de l'enfance : DEONTOLOGIE PROFESSIONNELLE (40 P)

L'étudiant sera capable, en intégrant les règles déontologiques propres à sa fonction, à partir de situations professionnelles :

- ◆ de situer les limites entre vie privée et vie professionnelle :
 - horaires de prise en charge des enfants,
 - protection de l'espace familial ;
- ◆ de repérer comment ses propres références influencent la mise en œuvre de l'accueil des enfants ;
- ◆ d'évaluer l'application des règles déontologiques notamment de la confidentialité et du secret professionnel partagé ;
- ◆ d'approfondir les obligations liées à sa fonction :
 - en relation avec les parents :
 - respect des engagements contractuels et quotidiens (horaires de prise en charge des enfants,...),
 - respect du secret professionnel et de la vie privée,
 - respect des valeurs, des croyances et des références culturelles, notamment dans le cadre du projet éducatif ;
 - en relation avec la structure d'accueil :
 - respect des engagements contractuels et quotidiens,
 - respect du projet éducatif et du règlement d'ordre intérieur (projet d'accueil),
 - transmission des informations professionnelles ;
- ◆ de situer son intervention dans le cadre d'une équipe de travail ;
- ◆ de mesurer l'importance pour l'identité professionnelle de l'auxiliaire :
 - de la formation continuée,

- de l'analyse de la pratique avec d'autres professionnels, de façon à prendre une distance critique par rapport aux situations rencontrées et à ses propres idées.

II. Formation pratique

9. Auxiliaire de l'enfance : STAGE D'INSERTION (200 P)

L'étudiant sera capable :

- ◆ de décrire la structure institutionnelle dans ses principales composantes :
 - identifier le projet d'accueil ;
 - identifier les règles de fonctionnement du lieu d'accueil ;
 - relever les valeurs et habitudes éducatives de la structure d'accueil ;
- ◆ d'élaborer son action en lien avec le projet d'accueil ;
- ◆ de prendre part à des réunions d'équipe ou à défaut, de prendre connaissance des décisions prises par l'équipe ;
- ◆ de décrire sa participation à l'organisation des activités (pédagogiques, sociales, ludiques, relaxantes, occupationnelles,...) adaptées aux enfants accueillis ;
- ◆ d'identifier et d'explicitier le sens donné aux activités et aux tâches quotidiennes ;
- ◆ de découvrir et d'analyser les phénomènes propres au fonctionnement d'un groupe d'enfants et de l'équipe de travail ;
- ◆ de décrire des situations d'accueil d'enfants et d'en amorcer l'analyse à partir des acquis théoriques et méthodologiques de son niveau d'études ;
- ◆ de relever en quoi ses pratiques de travail
 - privilégient le développement de l'enfant, son autonomie et sa socialisation ;
 - respectent les règles déontologiques propres à sa fonction ;
- ◆ de préciser ses limites personnelles sur le plan professionnel.

10. Auxiliaire de l'enfance : STAGE D'INTEGRATION (200 P)

L'étudiant sera capable :

- ◆ de mettre en pratique les acquis théoriques et méthodologiques de son niveau d'études ;
- ◆ de décrire et d'appréhender le fonctionnement du milieu d'accueil et plus particulièrement son projet d'accueil ;
- ◆ de collecter les informations requises pour les actes spécifiques par l'observation et le questionnement de l'équipe ;
- ◆ d'identifier les différents acteurs agissant dans la structure institutionnelle (public accompagné et travailleurs) ;
- ◆ d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer des situations d'accueil ;
- ◆ de participer avec l'équipe à l'évaluation et à l'évolution du projet d'accueil ;
- ◆ de questionner le projet d'accueil de l'institution à la lumière des pratiques quotidiennes et du code de qualité de l'accueil de l'ONE,... ;
- ◆ de transmettre à l'équipe des informations de façon orale et écrite ;
- ◆ d'inscrire ses activités dans un travail d'équipe, de tenir compte des demandes de l'équipe et de justifier sa réponse personnelle ;
- ◆ d'utiliser un vocabulaire adapté à la profession, au terrain de stage et au public accompagné ;
- ◆ d'établir une relation constructive dans l'interaction avec le public et le personnel encadrant ;
- ◆ de poser les limites entre sphère professionnelle et privée ;
- ◆ de décrire et d'analyser des situations, c'est à dire :
 - choisir des moments significatifs où il est impliqué ;
 - préciser ce qui le « touche », ce qui le préoccupe, notamment en référence à la déontologie ;

- relater ses observations en tenant compte du contexte et distinguer faits observés, interprétations et jugements ;
 - déceler ce qu'il suscite par sa présence et ses interventions ;
 - proposer et justifier des pistes d'action, de remédiation et d'évaluation de son action ;
- ◆ de se questionner sur son identité professionnelle notamment au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
 - ◆ de situer la place et de repérer les enjeux de sa fonction éducative spécifique en lien avec les autres acteurs ;
 - ◆ de développer une réflexion sur la qualité des actions menées dans le cadre des projets individuels et collectifs.

III. Epreuve intégrée

L'étudiant sera capable :

à partir de situations professionnelles concrètes, dans le respect des règles déontologiques,

- ◆ de réaliser un travail relatif à une problématique ou à une thématique particulière relevant du travail pédagogique spécifique à l'accueil de l'enfance (projet d'accueil, travail en équipe, animation particulière, ...).

Le travail devra comporter :

- ◆ un questionnement de départ en lien avec sa pratique d'auxiliaire de l'enfance,
- ◆ une approche méthodologique et théorique de la (des) question(s),
- ◆ la description et l'analyse de pratiques développées en rapport avec la (les) question(s) posée(s),
- ◆ des pistes d'intervention relatives à la ou aux question(s) de départ.

CALENDRIER SCOLAIRE 2015/16

2015					2016																			
	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S											
Lundi		1				1	21		25			1		1										
Mardi	1			1		2	1					2												
Mercredi	2			2		3	2			1		3												
Jeudi	3	1		3		4	3			2		4	1											
Vendredi	4	2		4	1	5	4	1		3	1	5	2											
Samedi	5	3		5	2	6	5	2		4	2	6	3											
Dimanche	6	4	1	6	3	7	6	3	1	5	3	7	4											
Lundi	7	2	5	6	2	10	7	15	4	17	8	22	7	26	4	30	6	35	4	8	5	2		
Mardi	8	6	3	8	5	9	8	5	3	7	5	9	6											
Mercredi	9	7	4	9	6	10	9	6	4	8	6	10	7											
Jeudi	10	8	5	10	7	11	10	7	5	9	7	11	8											
Vendredi	11	9	6	11	8	12	11	8	6	10	8	12	9											
Samedi	12	10	7	12	9	13	12	9	7	11	9	13	10											
Dimanche	13	11	8	13	10	14	13	10	8	12	10	14	11											
Lundi	14	3	12	7	9	11	14	16	11	18	15	23	14	27	11	27	9	31	13	36	11	15	12	3
Mardi	15	13	10	15	12	16	15	12	10	14	12	16	13											
Mercredi	16	14	11	16	13	17	16	13	11	15	13	17	14											
Jeudi	17	15	12	17	14	18	17	14	12	16	14	18	15											
Vendredi	18	16	13	18	15	19	18	15	13	17	15	19	16											
Samedi	19	17	14	19	16	20	19	16	14	18	16	20	17											
Dimanche	20	18	15	20	17	21	20	17	15	19	17	21	18											
Lundi	21	4	19	8	16	12	21		18	19	22	24	21	28	18	28	16	32	20	37	18	22	19	4
Mardi	22	20	17	22	19	23	22	19	17	21	19	23	20											
Mercredi	23	21	18	23	20	24	23	20	18	22	20	24	21											
Jeudi	24	22	19	24	21	25	24	21	19	23	21	25	22											
Vendredi	25	23	20	25	22	26	25	22	20	24	22	26	23											
Samedi	26	24	21	26	23	27	26	23	21	25	23	27	24											
Dimanche	27	25	22	27	24	28	27	24	22	26	24	28	25											
Lundi	28	5	26	9	23	13	28		25	20	29	28		25	29	23	33	27	38	25	29	26	5	
Mardi	29	27	24	29	26		29	26	24	28	26	30	27											
Mercredi	30	28	25	30	27		30	27	25	29	27	31	28											
Jeudi		29	26	31	28		31	28	26	30	28		29											
Vendredi		30	27		29			29	27		29		30											
Samedi		31	28		30			30	28		30													
Dimanche			29		31				29		31													
Lundi			30						30	34														
Mardi									31															

